

VISITES RESIDENTS CHARTRE DE BONNE CONDUITE

Je soussigné(e) : (maximum : 2 personnes - Pas de mineur)

Nom et prénom : _____

Nom et prénom : _____

demandent à pouvoir venir visiter suivant les modalités définies ci-après par l'E.H.P.A.D des Andaines.

Nom et prénom du résident : _____

Nous engageons à respecter les consignes suivantes :

- Respect des gestes barrières et mesures de distanciation physiques rappelées en début de visite (pas de port de bagues et bijoux),
- Lavage des mains avec S.H.A,
- Port d'un masque et de gants,
- Prise de température à l'arrivée au sein de l'établissement (consignée sur registre des visites) : si température supérieure ou égale à 38° pas de visite,
- Ne pas échanger d'objets ou de denrées

et attestons sur l'honneur :

- l'absence de symptômes : signes respiratoires, O.R.L aigus, digestifs (diarrhées), courbatures, maux de tête, moments de désorientation, perte de l'odorat, perte du goût au moment de la visite et dans les 15 jours qui la précèdent,
- de ne pas avoir pris dans les 12 heures précédant la visite, un traitement antipyrétique : paracétamol, aspirine ou autres.

Accord pour visite
Le Directeur

Lu et approuvé
Signatures des visiteurs

Laurent VIVIER

Charte de bonne conduite rendue signée vaut acceptation des règles